

Me Virginie de Araujo-Recchia communique suite à sa mise en garde à vue par la DGSI



[Source : francesoir.fr]



Me Virginie de Araujo-Recchia, avocate au Barreau de Paris.

Auteur(s): FranceSoir

Le 22 mars dernier, Me Virginie de Araujo-Recchia ainsi que six autres personnes ont été arrêtées par la DGSI dans le cadre d'une enquête liée à Rémy Daillet, mis en examen le 22 octobre dernier pour « *association de malfaiteurs terroriste criminelle* ». Elle était l'avocate de cet homme, connu pour ses appels insurrectionnels visant à renverser le gouvernement. Elle ressort de garde à vue le 24 mars et nous confie aujourd'hui son ressenti à travers un communiqué officiel, dans lequel elle souligne que « *rien ne lui est reproché* ». « *Je n'ai fait l'objet d'aucune poursuite, je n'ai pas été mise en examen, ni même placée sous le statut de témoin assisté* », explique-t-elle.

[Voir :

L'avocate Virginie de Araujo-Recchia placée en garde à vue,
France : l'avocate qui a porté plainte contre plusieurs ministres placée
en garde à vue avant d'être relâchée
et

Une avocate antivax kidnappée et séquestrée par les barbouzes de Macron]

Elle y raconte comment s'est déroulée l'interpellation ainsi que l'interrogatoire, en insistant sur les « *conditions déplorables* » dont nous faisait aussi part Sylvain Baron, Gilet jaune et auteur également arrêté ce jour-là. Puis, elle pose la question :

« *N'était-il pas plus simple de me convoquer plutôt que de m'emmener devant mes enfants et de me garder à vue dans des conditions déplorables sachant qu'il s'agissait, au final, uniquement d'obtenir des renseignements puisque rien ne m'est reproché ?* »

L'avocate s'adresse aussi brièvement aux médias qui ont relaté son interpellation en parlant de terrorisme, d'extrémisme ou encore de complotisme, et assure :

« Je n'en resterai pas là, car il s'agit de pure diffamation et d'intention de nuire, mais je vais solliciter un droit de réponse. »

Voir aussi : « Je suis connu pour mes actions pacifiques et légales, pourquoi la DGSI n'était-elle pas au courant ? » Sylvain Baron

Ci-dessous, le communiqué complet de Me Virginie DE ARAUJO-RECCHIA, avocate au Barreau de Paris :

Plusieurs médias ont relaté ma mise en garde à vue du 22 mars 2022 dans les locaux de la DGSI qui s'est terminée le 24 mars 2022.

En effet, le 22 mars 2022 à 6h40 du matin, douze personnes, dont des policiers cagoulés des forces spéciales, sont entrées à six voitures dans notre propriété, puis ils ont violemment tambouriné à notre porte.

Nous avons bien entendu ouvert, cependant nous avons remarqué que tout le matériel était déjà prêt au sol, pour forcer notre porte.

Cette équipe composée de forces de l'ordre notamment de la Direction Générale de la Sécurité Intérieure (D.G.S.I.), de la représentante de Monsieur le Bâtonnier du Barreau de Paris, de Madame la Greffière et de deux juges d'instruction, a ensuite investi, sans coup férir, notre domicile et entamé une perquisition, dans chaque pièce, jusque dans la chambre de nos enfants, la voiture et le jardin.

Ils sont allés jusqu'à éplucher nos photographies de famille, nos relevés bancaires, la comptabilité de plusieurs années, tous les dossiers un par un, regardé dans nos livres etc. Ils ont saisi tout le matériel informatique et téléphonique que nous utilisons pour notre activité professionnelle.

Tout ceci s'est déroulé devant nos enfants en bas âge, ce qui n'est pas sans conséquence.

J'ai ensuite été transportée dans les locaux de la D.G.S.I. à Levallois Perret (92), après avoir découvert que l'on me suspectait de complicité de terrorisme.

Là, j'ai été détenue pendant 60h00 dans des conditions inhumaines. Je préfère ne pas en donner les détails afin de préserver ma dignité.

Je souhaite aujourd'hui vous faire part de mes observations.

A la sortie de ma garde à vue, je n'ai fait l'objet d'aucune poursuite, je n'ai pas été mise en examen, ni même placée sous le statut de « témoin assisté ».

Je ne suis donc pas partie au dossier.

Tout ce qui me lie au dossier est le fait que je sois l'un des avocats d'une des personnes mises en cause.

N'était-il pas plus simple de me convoquer plutôt que de m'emmener devant mes enfants et de me garder à vue dans des conditions déplorables sachant qu'il s'agissait au final uniquement d'obtenir des renseignements puisque rien ne m'est reproché ?

Qu'en est-il de la présomption d'innocence ?

Il est à noter qu'il y a environ 800 000 gardes à vue par an en France, qui malgré leur caractère infamant, sont malheureusement devenues banales.

Une des raisons avancées pour expliquer l'augmentation des gardes à vue ces dernières années est notamment que le nombre de gardes à vue est un des indices de performance d'un commissariat, poussant ainsi ses fonctionnaires au zèle en la matière.

On observe aussi une augmentation sensible de leur nombre dans la période récente contre les avocats ou les journalistes. Faute de preuve sérieuse ou suffisante, la tendance étatique est donc à l'intimidation de ces deux professions, qui constituent pourtant l'un des fondements de toute Démocratie.

Il en est de même concernant certains médecins, qui subissent les mêmes méthodes d'intimidation, lorsqu'ils tentent d'alerter quant aux conséquences dommageables des mesures de gestion de la « crise » sanitaire ou des injections de thérapies géniques expérimentales.

Ils sont poursuivis devant l'Ordre des médecins et devant les tribunaux, lesquels sont contraints de prononcer la relaxe, faute de grief sérieux.

Puis, je ne peux m'empêcher d'avoir une pensée pour les gilets jaunes qui ont été les premiers à subir la violence du pouvoir en place.

En ce qui me concerne, je suis très active, depuis des années, dans plusieurs dossiers relatifs aux droits fondamentaux, à la liberté

d'expression et à la « crise » sanitaire.

J'ai ainsi rédigé un rapport intitulé « Dictature 2020, terrorisme d'État, atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation et crime contre l'humanité », qui a notamment été publié en novembre 2020 par l'Observatoire du génocide.

Je représente actuellement plusieurs associations et personnes physiques qui ont déposé des plaintes s'appuyant sur des arguments consignés dans ce rapport.

Je suis aussi membre d'un collectif d'avocats et de juristes internationaux qui œuvre à lutter avec les instruments du droit contre les mesures liberticides qui ont été prises dans le cadre de la gestion de la crise dite « sanitaire », de façon concomitante dans différents pays du monde.

Je n'en dirai pas plus sur le dossier qui manifestement a servi de prétexte à ma garde à vue. D'abord, parce qu'une instruction est en cours. Ensuite, parce que je n'ai pas accès au dossier, dans la mesure où je ne suis ni « mise en examen » dans cette affaire, ni placée sous le statut de « témoin assisté », comme je l'ai indiqué. Enfin, en raison de la confidentialité de la relation avocat-client car je suis soumise au secret professionnel.

Concernant l'interrogatoire, que j'ai subi pendant une dizaine d'heures, je me bornerai à citer quelques-unes des questions qui m'ont été posées :

- a. Êtes-vous patriote ?
- b. Qu'est-ce que le terme complotiste ?
- c. Que pensez-vous de la religion musulmane ?
- d. Que pensez-vous de la religion juive ?
- e. Que pensez-vous des antennes 5G ?
- f. Que pensez-vous de la pédophilie ?
- g. Que pensez-vous de la franc-maçonnerie ?
- h. Pensez-vous que des ministres soient reliés aux réseaux pédophiles ?
- i. Que pensez-vous d'Emmanuel Macron ?
- j. Quelles sont les mesures qui vous amènent à dire qu'il s'agit de crimes contre l'humanité ?
- k. Qu'est-ce que le nouvel ordre mondial ?

Chacun restera libre de se faire sa propre opinion.

L'enquêteur m'a demandé de lui exposer les grands axes de mon « idéologie ». Ce à quoi je lui ai répondu qu'il ne s'agissait pas d'idéologie mais de faits avérés et justifiés que je répertorie méticuleusement depuis deux ans.

Toutes les audiences de la Cour internationale d'opinion publique/Grand Jury notamment, ont permis d'entendre les témoignages de certains des plus grands experts mondiaux en matière scientifique et médicale, en psychopathologie et psychologie, en histoire, économie, géostratégie ainsi que des témoignages de victimes du présent et du passé.

J'ai d'ailleurs personnellement recueilli les témoignages de parents de victimes, soignants, pompiers français afin de les présenter au Grand Jury.

Il s'agit d'expertise, de professionnels, de témoins, de victimes. Il ne s'agit pas d'idéologie.

Le seul but étant ici la recherche de la vérité.

J'en conclus que cet interrogatoire m'aura, au moins, permis de porter à la connaissance des enquêteurs les arguments principaux des plaintes déposées durant cette « crise sanitaire » pour le compte de mes clients.

En voici la liste :

<https://dar-avocats.com/actualites/>

Certains médias ont fait état d'un « dossier terroriste » et, mon nom étant cité comme « avocate représentant diverses figures des milieux complotistes » ou encore de « groupuscules extrémistes », le caractère diffamatoire de cet amalgame n'aura échappé à personne.

Je n'en resterai pas là car il s'agit de pure diffamation et d'intention de nuire mais je vais solliciter un droit de réponse.

La tentative d'amalgame entre un avocat et l'un de ses clients n'a rien de nouveau. Certains semblent y échapper plus que d'autres. Le Garde des Sceaux actuel ne l'ignore pas, lui qui a défendu nombre de criminels, avérés cette fois, pendant sa carrière.

D'autres, qui prennent le risque d'affronter l'Etat et de s'opposer aux intérêts financiers de grands groupes internationaux (pharmaceutiques, financiers et de médias...), sont susceptibles d'être placés en garde à vue sans justification.

Cela ne m'empêchera pas de poursuivre mon combat pour la défense des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales.

Lors de cet événement, j'ai eu la chance d'être assistée par mes Confrères Me Maud MARIAN, Me Serge LEWISCH et Me Philippe AUTRIVE, Avocats au Barreau de Paris, tout au long de ma garde à vue et je les remercie de leur amitié confraternelle.

Depuis le début, le Barreau de Paris exerce sa vigilance pour garantir

le secret professionnel, qui couvre mes activités.

A ce titre, Me Vincent NIORE, Vice-Bâtonnier du Barreau de Paris veille à protéger les principes de la profession. Nous lui faisons confiance étant donné que notre Confrère a dédié sa carrière à la défense des avocats.

Je remercie certains des enquêteurs de la D.G.S.I., qui ont eu, malgré tout, des gestes d'humanité à mon égard.

Je remercie également les Confrères et juristes qui m'ont soutenu dans l'ombre, notamment ceux de nos groupes national, européen et international, qui étaient en alerte maximale !

<https://healthfreedomdefense.org/illegal-arrest-and-detaining-of-virginie-araujo-recchia/>

Enfin, je remercie les milliers de personnes qui m'ont envoyé des messages d'affection et de soutien ainsi que toutes celles qui ont réalisé des vidéos afin de dénoncer cette injustice.

Cette solidarité, cette cohésion et ce cœur sont une grande force, c'est tout ce qu'ils n'ont pas et c'est ce que l'on ne pourra jamais nous retirer.

Me Virginie de Araujo-Recchia
Le 30 mars 2022